

Au milieu des merveilles qui le ravissaient, le Saint fit cette prière : *“ Notre Père Très Saint, je vous supplie, quoique je ne sois qu'un misérable pécheur, d'avoir la bonté d'accorder aux hommes, que tous ceux qui visiteront cette église, reçoivent une Indulgence plénière de tous leurs péchés, après s'en être confessés à un prêtre ; et je supplie la Bienheureuse Vierge, votre Mère, l'Avocate du genre humain, d'intercéder pour m'obtenir cette faveur.”*

La miséricordieuse Vierge intercédâ, et JESUS-CHRIST prononça ces paroles :

*François, ce que vous demandez est grand, mais vous recevrez des faveurs encore plus grandes. Je vous accorde celle-ci, je veux néanmoins que vous alliez trouver mon vicaire, à qui j'ai donné le pouvoir de lier et de délier, et que vous lui demandiez la même Indulgence.”*

Les compagnons du Saint, qui étaient dans leurs cellules, entendirent ce colloque entre JESUS-CHRIST et saint François ; ils virent de nombreuses troupes d'anges et une grande lumière qui remplissaient l'église, mais une respectueuse frayeur les empêcha d'approcher.

Le lendemain, François partit, accompagné d'un de ses Frères, et se rendit à Pérouse, où se trouvait alors le pape Honorius. Le Saint, introduit auprès du Pontife, exposa l'ordre qu'il avait reçu de JESUS-CHRIST lui-même, et le conjura de ne pas lui refuser ce qu'il avait plu au Fils de DIEU de lui accorder.

*“ Mais, dit le Souverain-Pontife, pour combien d'années me demandez-vous cette Indulgence ? ”*— *“ Très-Saint-Père, répondit François, qu'il plaise à Votre Sainteté de me donner non pas des années, mais des âmes...”* Le Pape lui dit alors : *“ François, vous me demandez quelque chose de grand ; la Cour Romaine n'a pas coutume d'accorder une pareille Indulgence.”*— *“ Très-Saint-Père, repartit François, je ne vous la demande pas de moi-même, c'est JESUS-CHRIST qui m'a envoyé, je viens de sa part.”* Sur quoi le Pape dit publiquement trois fois : *Je veux bien que vous l'ayez.”*

Les Cardinaux firent plusieurs difficultés ; mais Honorius, convaincu enfin de la volonté de DIEU, accorda très libéralement, très gratuitement, et à perpétuité, cette Indulgence, sollicitée avec autant d'instance que d'humilité ; mais seulement pendant un jour naturel, depuis la veille au soir, y comprenant la nuit, jusqu'au coucher du soleil, le lendemain :